

Réforme des rythmes éducatifs

(Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013)

Elaboration du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Ville d'Aytré



Mercredi 26 juin 2013
Mairie d'Aytré

Décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire

RAPPEL

- **Ce qui ne change pas**

- 36 semaines d'école (180 jours d'école)
- 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves

- **Ce qui évolue**

- 9 ½ journées dont le mercredi (*sauf dérogation pour le **samedi***)
- Journée de 5 h 30 d'enseignement maximum (*sauf dérogation*)
- Demi-journée de 3h30 maximum (*sauf dérogation*)
- Pause méridienne de 1h30 minimum
- Des activités péri éducatives

Glossaire:

- APC: Activités Pédagogiques complémentaires
- APS: Activités Physiques et Sportives
- DASEN: Directeur académique des services de l'éducation nationale
- DDCS: Direction Départementale Cohésion Sociale
- IEN: Inspection de l'Education Nationale
- MEN: Ministère de l'Education Nationale
- PEL: Projet éducatif local
- PEDT: Projet éducatif de territoire
- TAP: Temps d'Activités péri-éducatives

Sommaire

- Historique
- Calendrier de travail
- L'esprit et les enjeux de la réforme
- Valeurs et principes d'élaboration du PEDT
- Le processus d'élaboration du PEDT
 - Étapes
 - Rôle des acteurs
 - Circuits de validation
- Recensement de l'existant
- Hypothèses de travail
- Les activités péri-éducatives

Fin de la
rencontre: 20h15

Historique

- **26 janvier** => parution du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire
- **28 janvier** => réunion d'information comités parents d'élèves / directeurs écoles / associations
- **11 février** => réunion IEN / directeurs écoles
- **Du 12 février au 15 mars** => Conseils d'école
- **19 mars** => Réunion avec enseignants
- **21 mars** => Réunion groupe travail sur PEL
- **26 mars** => Réunion publique rythmes scolaires
- **31 mars** => Courrier au DASEN pour demande de report à 2014 (réponse favorable)

La consultation des familles:


- Taux de participation: 54% (entre 40% et 70%)
- Besoin d'accueil périscolaire le mercredi:
 - Le matin: 8% (à partir de 7h30 - 8h)
 - L'après-midi 46% (jusqu'à 13h30-14h)
- Organisation de l'après-midi:
 - 15h30 ➡ 39%
 - 16h30 ➡ 52%
 - Alternative ➡ 14%
- Activités péri éducatives:
 - Reprendre son enfant après l'école: 29%
 - Inscription aux TAP: 79%
 - Gratuité souhaitée

La consultation des familles:

- Quelles activités péri éducatives?
 - Détente: 28%
 - Activités organisées: 92%
- Vos préoccupations:
 - Activités sportives, culturelles et artistiques.
Découverte de métiers scientifiques, premiers secours
 - Un encadrement de professionnels
 - Le droit à des temps de repos (surtout pour les petits)
 - Aide aux devoirs / soutien scolaire (dans le cadre des APC)

CALENDRIER DE TRAVAIL

- **Recrutement d'un coordinateur & engagement de la démarche d'élaboration du PEDT**
- **26 juin:** réunion de concertation avec les acteurs éducatifs et péri éducatifs
- **juillet - septembre:** diagnostic, recensement des besoins
- **13 septembre: Conférence débat avec Claire Lecomte**
- **octobre – novembre:** élaboration du cahier des charges et formalisation du PEDT
- **Début décembre:** validation DASEN / DDCS et signature des **contrats d'engagement**



Cadre légal et administratif qui fixe les rôles de chaque partenaire éducatif (programmation fine des activités ultérieurement)

MIEUX APPRENDRE

- Assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant par :
 - Une meilleure répartition des heures d'enseignement en classe sur la semaine
 - Un allègement du nombre d'heures moyen d'enseignement par jour
 - Une programmation des séquences d'enseignement à des moments où la « *faculté de concentration des élèves est plus grande* » (MEN).

Les CONDITIONS de la REUSSITE : une ALLIANCE EDUCATIVE

- Un **Projet Educatif De Territoire global** pour une complémentarité éducative dans le respect des missions de chaque acteur
- Une démarche de co-construction pour une meilleure synergie au bénéfice des enfants
- Partager les regards sur l'enfant et sur son parcours éducatif
- Professionnaliser les encadrants pour garantir la qualité du projet

PROPOSER un ACCES à tous à des ACTIVITES

- Permettre à tous les élèves sur le temps périscolaire l'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques
- Se découvrir des compétences et des centres d'intérêts nouveaux
- Développer leur curiosité intellectuelle
- Renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école

Les valeurs et les principes du PEDT

- L'enfant au **centre** du projet: construire son emploi du temps autour de ses rythmes chronobiologiques
(« ... assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant » MEN)
- Un projet **partagé** par tous les acteurs de l'éducation et de l'enfance
- Corriger les **inégalités sociales**
- Articulation entre les différents temps de l'enfant (**co-éducation**) => complémentarité et coordination des acteurs éducatifs

Les ETAPES de construction du PEDT

Réflexion
collectivité/
partenaires

1. Etude
préalable

2. Avant-projet

3. Concertation
cahier des
charges

4.
Formalisation
PEDT

5.
Communication

6. Evaluation



1. L'étude préalable

- Délimitation du périmètre (identique au PEL)
- Recensement des besoins: les contraintes structurelles, le public, l'offre locale, le diagnostic (forces, faiblesses)...
- Définition de priorités / orientations
- Analyse des propositions: organisation des temps de l'enfant, de la semaine vers la journée

2. Construction de l'avant-projet

Document type du MEN qui précise:

- Le périmètre du PEDT et sa durée (maxi 3 ans)
- Les données relatives au public
- Les ressources (humaines, financières) et les types d'activités prévues
- Si besoin une demande de dérogation argumentée sur les particularités du PEDT (soumise au DASEN et au DDCS)
- Remise de l'avant projet fin octobre

3. Approfondissement de la concertation & cahier des charges:

- Etat des lieux
- Les objectifs
- Les activités proposées
- La tarification des activités
- L'articulation avec le PEL et le CEJ
- Les acteurs engagés
- La structure de pilotage
- Les modalités d'information des familles
- Les éléments prévus dans le bilan annuel
- Les modalités d'évaluation

4. Formalisation du PEDT

- Rédaction et programmation
 - Diagnostic
 - Objectifs
 - Moyens et activités
 - Critères d'évaluation
- Signature d'un engagement contractuel (collectivité, DDSCS, DASEN, Préfecture) après délibération du conseil municipal
- Rédaction de conventions triennales avec les partenaires
- Constitution du comité de pilotage et des commissions

5. Communication

- Familles
- Acteurs
 - Institutionnels
 - Associatifs
 - Services municipaux
- Elus municipaux

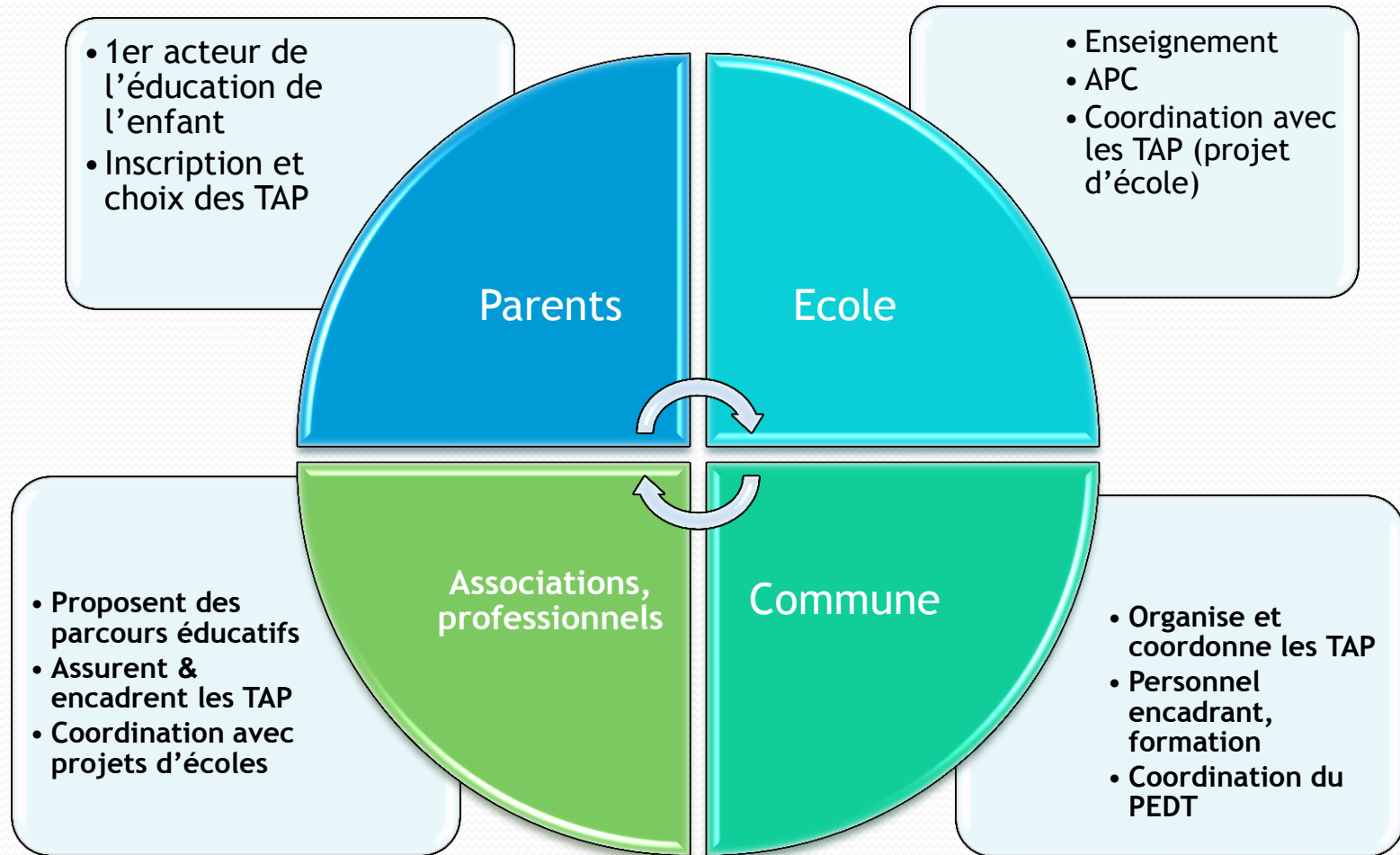
6. Evaluations

- Préparée par le coordinateur sous l'égide du comité de pilotage (recueil des données via les groupes de travail en place)
- Quantitative
 - Sur la base des critères prédéfinis
 - Indicateurs objectivement vérifiables
- Qualitative
 - Satisfaction des bénéficiaires
 - Dispositif pour recueillir les avis et propositions des enfants
 - Thèmes: qualité des animations, implication des enfants et des partenaires, niveau de mutualisation des compétences et efficacité de la coordination, aménagements / utilisation des locaux...

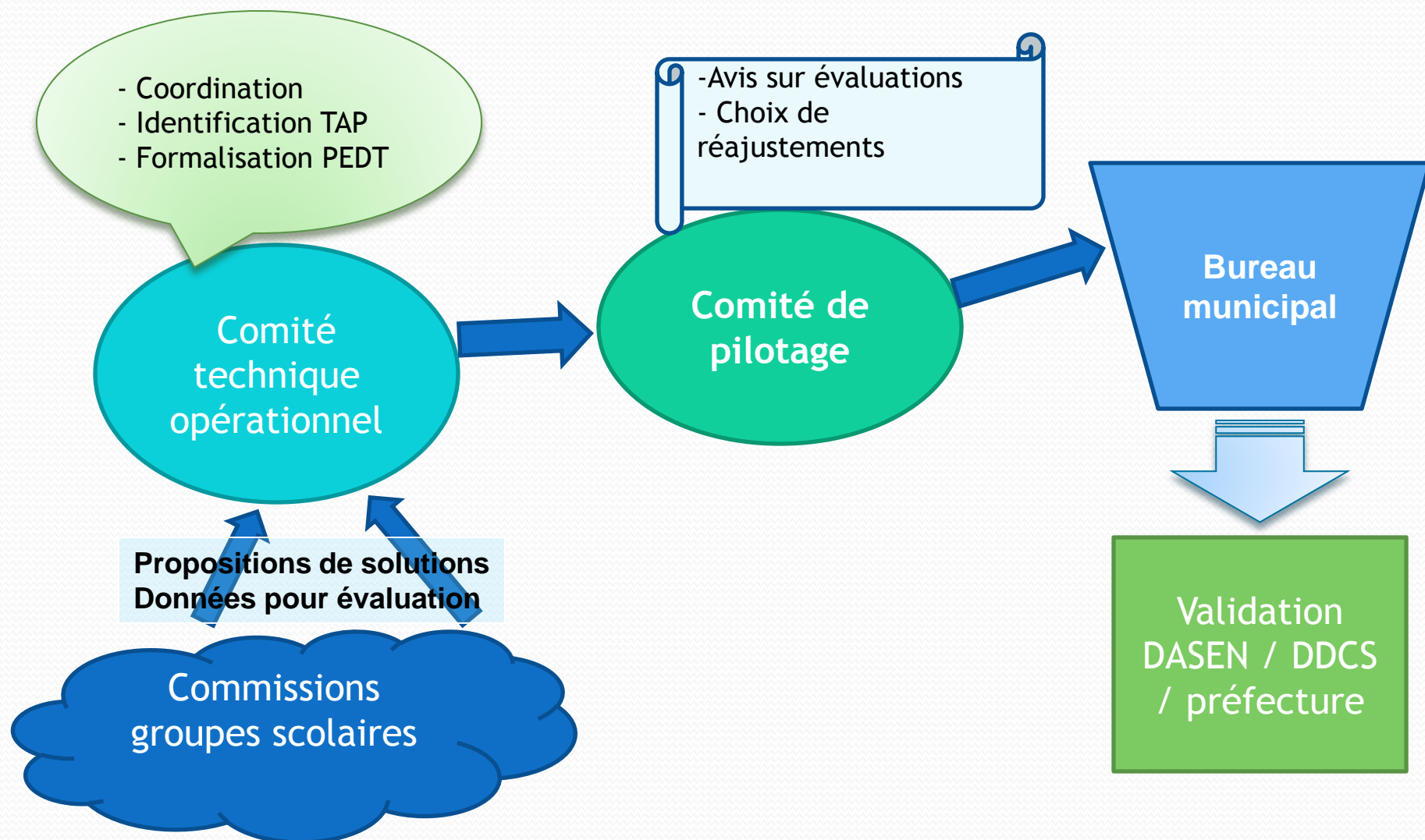
6. Evaluations (2)

- Périodicité:
 - Le comité technique fait un bilan tous les trimestres: points forts / faiblesses (plutôt qualitatif => ajustements correctifs)
 - Le comité de pilotage organise et valide une évaluation à la fin de chaque année scolaire (fin juin pour avoir l'avis des conseils d'école)
 - Evaluation finale complète au terme de la période du PEDT (possibilité de recourir à une compétence extérieure = objectivité).

Le rôle des acteurs (qui fait quoi?)



Les circuits de validation



Recensement de l'existant

- **Les infrastructures**
- **Les acteurs**
- **Les contraintes**

Les locaux scolaires

	Maternelle Petite Couture	Maternelle Les Cèdres	Maternelle La Courbe	Elémentaire Petite Couture	Elémentaire La Courbe	Elémentaire Jules Ferry
Classes	4	3	3	6	5	6
Salles de repos	1	1	1			
Salles d'activité	1	2	1	8	4	2
Réfectoires	2	1	1	1 (nécessite de sortir de l'école)	3	1
Cours d'école	1 (grande)	1 (grande)	1 (petite)	1 (très grande)	1 (petite)	2 (grandes)

Les locaux sportifs et culturels

- Dojo et gymnase Petite Couture
- Salle Georges Brassens
- Salle Jules Ferry
- Parc des Sports des Galères
 - gymnase
 - piste athlétisme
 - terrains de sports
- Médiathèque, ludothèque
- Salles de danse et de musique
- Centre de loisirs Parc Jean Macé

Les équipements communautaires:



- La CDA de La Rochelle propose de mettre à disposition la **médiathèque** communautaire et ses animateurs en fonction des disponibilités.
- Le **conservatoire**: les enseignants ont quelques disponibilités pour intervenir ponctuellement sur les TAP (présentations d'instruments, animations).



Les acteurs du territoire

- Les enseignants
- Les familles
- Les agents des services municipaux
 - sports
 - culture
 - scolaire
- La SLEP (éducation populaire), le Centre Social, Grand Large
- Tasse de Thé, Graines d'expression, intervenants
- Les associations sportives, culturelles et artistiques

Des contraintes structurelles...

- Disponibilité des locaux: Quels lieux pour quelle école?
- Les transports et les déplacements:
 - Coûts élevés, temps pris sur les activités
 - La courbe est éloignée des lieux d'accueil de loisir et manque d'espaces adaptés aux TAP
- Un contexte financier non élastique
- Difficulté d'accueillir tous les enfants en même temps
 -  Option de diviser la population scolaire en 2 ou 3 groupes
 -  Permet de réduire la contrainte de disponibilité des lieux et des encadrants (Quels critères? Plusieurs options...)

... et d'organisation.

- Impact => redéploiement des personnels, horaires d'ouverture
 - médiathèque et école de musique / danse
 - Associations sportives
 - SLEP
 - Restaurants scolaires (question de l'entretien)
 - Services municipaux (sport, vie scolaire...)

Coordination nécessaire sur l'articulation des contenus (école / TAP / activités extrascolaires)

Semaine scolaire actuelle

	7h30-9h	9h-12h	12h-13h45	13h45-16h30	16h30-18h30
LUNDI	Accueils périscolaires	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueils périscolaires
MARDI	Accueils périscolaires	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueils périscolaires
MERCREDI	<i>(Les horaires sont données à titre indicatif)</i>				
JEUDI	Accueils périscolaires	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueils périscolaires
VENDREDI	Accueils périscolaires	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueils périscolaires

Hypothèse d'organisation

qui semble avoir émergé des concertations précédentes entre les acteurs

- 2 journées et 3 matinées d'enseignement
- 2 après-midi libérées pour les Temps d'Activités Péri-éducatives



- Implique de demander une dérogation au DASEN (justifiée et argumentée sur les particularités du PEDT) => lettre d'intention?
- Temps conséquents nécessaires pour proposer des TAP intéressants en lien avec les projets d'écoles et tenant compte des rythmes des enfants et des contraintes structurelles

Une variante possible:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI / SAMEDI	JEUDI	VENDREDI
8:45 - 11:45	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11:45 - 13:30	REPAS	REPAS		REPAS	REPAS
13:30 - 16:30	Enseignement	Enseignement		TAP	Enseignement
Total heures enseignement	06:00	06:00	03:00	03:00	06:00

24 heures hebdomadaires

Avantages

- Des temps conséquents pour le péri-scolaire
- Rotation par « groupe scolaire » sur les TAP (organisation adaptée au territoire)

Inconvénients

Nécessité de demander une dérogation à la journée de 5h30 maxi et aux 9 demi journées (non dérogoaire).

Éléments de cahier des charges pour les activités péri-éducatives

- Elles doivent prendre en compte:
 - Pour les écoles:
 - Le niveau de classe et l'âge (un même thème pourra être abordé mais différemment d'un cycle à l'autre)
 - Le projet d'école
 - Le site de l'école, les ressources du groupe scolaire
 - Pour les services & intervenants:
 - Les besoins attendus des enseignants et des élèves
 - Le coût (ressources humaines, fonctionnement et investissement)
 - Le nombre de séances proposées à l'année (pour établir un calendrier)

Les objectifs des parcours péri-éducatifs

- Faciliter l'ouverture d'esprit des enfants et leur attrait pour une vie culturelle et citoyenne
- Différencié de l'école (bien qu'en lien avec les projets d'écoles) =>activités différentes
- Le lien doit être fait avec les enseignants de chaque classe par le biais du coordonnateur

L'ossature des parcours péri-éducatifs

- Faire appel à la créativité des enfant et développer les pratiques coopératives
- Leur faire découvrir un univers par un spécialiste ou un professionnel
- Permettre aux enfants de s'ouvrir sur l'autre et se sociabiliser
- Les parents pourront être associés à différents moments des parcours et lors d'échanges
- Des durées de séances adaptées à l'âge des enfants



Merci